



Séance du 03/10/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 399

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160636

Direction en charge : Affaires Juridiques et Assemblée

Objet : Règlement intérieur du Conseil Municipal - Modifications- Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 23/09/2016

Compte rendu affiché le : 04/10/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

Absents :

Mme Marie-Hélène THOMAS

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 399

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160636

Direction en charge : Affaires Juridiques et Assemblée

Objet : Règlement intérieur du Conseil Municipal - Modifications- Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121.8, et par délibération n° 301 du 15 septembre 2014, le Conseil Municipal a établi et approuvé son règlement intérieur.

□ **Motivation et Opportunité :**

Suite à la publication de nouvelles réglementations, il apparaît nécessaire de procéder à certains ajustements du règlement intérieur.

□ **Contenu :**

La présente délibération a donc pour objet de faire approuver les modifications au règlement intérieur du Conseil Municipal portant essentiellement sur :

- Article 2 "Convocations - ordre du jour" : Elle (toute convocation) est adressée par écrit ou transmise de façon dématérialisée au domicile des conseillers municipaux sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

- Article 8 " Fonctionnement des commissions municipales" : Les commissions (municipales) se réunissent au minimum une fois avant chaque séance du Conseil municipal.

- Article 18 "Débat d'Orientation Budgétaire" : Le Rapport d'Orientations Budgétaires est présenté par le Maire et l'Adjoint aux finances. Il revêt la forme d'un document qui pourra servir véritablement de base aux échanges du Conseil Municipal. Ainsi, il présente les grandes orientations du projet de loi de finances, son impact sur le budget prévisionnel de la Ville de Saint-Etienne et expose la mise en oeuvre des politiques du plan de mandat. Il annonce également l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport fait l'objet d'un vote et la délibération est transmise au contrôle de légalité.

Par ailleurs, la création de nouveaux groupes politiques entraîne un aménagement de l'espace d'expression des différents groupes dans le Bulletin d'Information Générale.

Enfin, les autres modifications relèvent du formalisme pour mettre en cohérence certaines dénominations et l'organisation de la ville.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

| ○ Financement | Ville | Département | Région | Etat | Europe | Autres |
|--------------------------------|-------|-------------|--------|------|--------|--------|
| Investissement | | | | | | |
| Fonctionnement | | | | | | |
| dont personnel supplémentaire | | | | | | |
| dont prestations particulières | | | | | | |

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir approuver le règlement intérieur dans sa nouvelle version annexé à la présente délibération dont un exemplaire est joint au présent rapport.

| | |
|--|------------------------------------|
| Décision : Proposition adoptée | Imputation budgétaire |
| Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s) | |
| | Pour Extrait, Le Maire, |
| | Gaël PERDRIAU |